

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 23 mai 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt trois mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire

Date de convocation : 17/05/2024 Date d'affichage de la convocation : 17/05/2024
Nombre de conseillers en exercice : 13 - Nombre de présents : 10 – Nombre de votants : 12

Etaient présents : M. LEMOINE Philippe

Mmes MICHAUD Corinne, CHATEAUZEL Claire, LUNEL Alexia, BOUREAU Héloïse

Mrs CAURETTE Olivier, ROLLOIS Michaël, BOURBON Christian, KEITA Alexandre, SARAZIN Patrick

Absents excusés : M MORIN Dominique (pouvoir à Michaël ROLLOIS)
Mme LUCAS Hélène (pouvoir à Alexandra KEITA)

Absent : M BESNARD Michel

Claire CHATEAUZEL a été élue secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2024

M le maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2024.

1 abstention : M KEITA Alexandre étant absent lors du conseil du 25 avril 2024

2) Motion du Conseil Municipal sur la déclaration d'utilité publique du puits du Bois afin qu'elle puisse être ajoutée sur le rapport d'enquête du Commissaire enquêteur

M le maire reprend les principaux éléments de la motion qui ont été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers :

1. Limite du zonage retenu : les élus s'étonnent que la zone d'action secondaire ne soit pas comprise dans le périmètre de protection éloigné qui ne représente au final que 130 hectares sur une aire d'alimentation du captage de 240 hectares.

2. Pollution à l'atrazine : les élus font part de leur vive inquiétude quant à la pollution de la nappe à l'atrazine, produit phytosanitaire interdit depuis 1998. Cette pollution fait peser le risque d'un stockage ancien et enterré de produits phytosanitaires dont un ou plusieurs bidons seraient percés. La recherche et l'élimination de cette source de pollution est prioritaire afin de garantir une

eau de qualité même si une action est en cours et avance très lentement vis-à-vis de son impact sur la nappe.

3. Financement de la dépollution de la source d'atrazine : les élus se questionnent sur le financement qui sera nécessaire pour la dépollution de la source d'atrazine, une fois que celle-ci sera identifiée. Il serait souhaitable que le principe du pollueur-payeur soit ici appliqué, et que la charge de cette opération ne revienne ni aux administrés par un financement communal, ni au syndicat SIAEP du Vexin Ouest qui en répercuterait le montant sur le prix de l'eau des abonnés de Chaussy.

Héloïse BOUREAU indique que l'on pourrait ajouter un point concernant les autres molécules susceptible de polluer la nappe et peut-être pas encore identifié.

Il est ajouté ce point 4 à la motion :

4. Pollution des autres polluants : l'ensemble des conseillers sont inquiets concernant l'existence d'autres polluants non identifiés actuellement et se questionnent sur la prise en charge financière de ces pollutions.

M le maire indique que l'étude d'hydrogéologique initiale est vieille et qu'heureusement qu'une seconde étude partielle de moins de 3 ans est dans le dossier.

M le maire demande s'il y a des questions.

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité la motion et ont signé en séance celle-ci sera déposée dans les registres de l'enquête publique en préfecture et envoyé au syndicat.

La motion a été signée par l'ensemble des conseillers présents et sera annexée à la délibération.

3) Attribution des montants des subventions pour les cartes de transport scolaire 2024/2025

M le maire rappelle les tarifs appliqués pour les années précédentes et que depuis plusieurs années nous appliquons un taux de subvention de 50%

Tarifs 2024/2025

Bus Lignes régulières (CSB)	Carte	133.99 €	Subvention communale : 67.00 €
Imagine 'R Collégiens / Pré-apprentis	Carte	178.00 €	Subvention communale : 89.00 €
Imagine'R Lycéens / Apprentis	Carte	382.40 €	Subvention communale : 191.20 €
Imagine'R Etudiants	Carte	382.40 €	Subvention communale : 191.20 €

Tarifs 2023/2024

Bus Lignes régulières (CSB)	Carte	125.52 €	Subvention communale : 62.76 €
Imagine 'R Collégiens / Pré-apprentis	Carte	168.60 €	Subvention communale : 84.30 €
Imagine'R Lycéens / Apprentis	Carte	373.00 €	Subvention communale : 186.50 €
Imagine'R Etudiants	Carte	373.00 €	Subvention communale : 186.50 €

Comme les années précédentes, il est proposé que la commune maintienne sa participation à 50% du prix des cartes de transport.

Olivier CAURETTE rappelle que Chaussy est l'une des rares communes du secteur à financé à ce taux la carte de transport. Il indique également que certains étudiants n'habitent plus la commune mais qu'ils continuent à bénéficier de cet avantage.

Michaël ROLLOIS propose éventuellement de faire signer une attestation d'habitation sur l'honneur.

Héloïse BOUREAU Héloïse signale qu'il ne faut pas décourager les habitants à se déplacer en transport en commun

M le maire propose de reconduire la subvention le prix des cartes de transport à hauteur de 50%.

Il demande s'il y a des remarques.

Après vote, les conseillers valident à l'unanimité le financement de l'ensemble des cartes de transport à hauteur de 50%.

4) Délibération autorisant M le maire à effectuer des demandes de subvention DETR et Arc Voirie du département concernant les travaux de voirie 2024 et à signer les documents correspondants

M le maire indique à l'ensemble des conseillers que le devis concernant la signalisation s'élève à 3 680€ HT pour 22 panneaux, ce devis comprend l'achat et la pose des panneaux sur la route de St Leu, la rue du Val, la rue Cachot, à l'angle de la rue du Val et la route de Bray et Lû, la route de Villers, la place de la libération, le bas de la côte de St Leu, la Grande Rue et la route de Chérence.

M le maire propose à l'ensemble du conseil de demander des subventions DETR 2024 (40%) et Arc Voirie (30%) sur les travaux de voirie ci-dessous et d'inclure la signalisation ci-dessus :

M le maire annonce les tarifs des devis pour les futurs travaux de voirie :

- ⇒ Refaire les caniveaux Chemin du Bois : 19 058€ HT (les riverains réclament les caniveaux)
- ⇒ Réhabilitation de la voirie Carrefour de Haute Souris : 42 300€ HT incluant sous couche et le drainage
- ⇒ Carrefour de la rue du Clos de l'Isle et de la Grande Fontaine : 26 445€ HT
- ⇒ Bas de la Côte de St leu avec la rue du Val : 29 000€ HT

M le maire rappelle que le budget 2024 pour la voirie est de 70 000€ et il estime qu'il est important d'avoir des routes bien entretenues. Il souligne que la côte de St Leu est très abimée.

Oliver CAURETTE se questionne sur le programme des entretiens des routes de la CCVVS.

M le maire indique qu'un bureau d'étude établi une carte répertoriant l'état des routes de l'interco et propose une priorité des travaux et c'est la commission voirie intercommunale qui décide du programme de la réalisation des travaux.

Olivier CAURETTE aurait souhaité qu'une réunion soit organisée pour déterminer les dossiers à soumettre à la DETR 2024.

M le maire rappelle que les projets d'investissements ont été validés avec le budget voté en avril et que nous recherchons toutes les aides possibles afin de baisser le reste à charge de la commune.

M le maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Après vote, l'ensemble des conseillers valident à l'unanimité le fait d'autoriser M le maire à demander des subventions pour les travaux de voirie

- 40% du HT pour la DETR et 30% au département ARC Voirie

5) Délibération pour autoriser le président de la Communauté de Commune à solliciter les aides de CITEO pour la lutte contre les déchets diffus

Corinne MICHAUD, membre de la commission environnement de la CCVVS, présente la délibération intercommunale sur la sollicitation d'aides de CITEO pour lutter contre les dépôts sauvages.

La communauté de commune utiliserait les subventions pour :

- ⇒ Mettre des poubelles dans les villages (chemins de randonnées, etc..)
- ⇒ Mener des actions de communication sur le tri auprès du public

Michaël ROLLOIS demande le montant du budget alloué pour ces aides, Corinne MICHAUD lui indique qu'il serait de 29 000€ par an jusqu'en 2026.

M le maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Après vote, les conseillers autorisent à l'unanimité le président de la Communauté de Commune à conventionner avec CITEO pour la lutte contre les déchets diffus et autorise à valider le projet de délibération envoyé à chaque conseiller.

6) Questions diverses

⇒ M le maire rappelle que les travaux sur la route D171 Côte de Magny aurait dû durer 2 jours mais que pendant l'opération de grattage le pont s'est partiellement effondré. Les travaux de l'enrobé du haut de la cote jusqu'avant le pont sont prévus sur 1 jour entre le 3 juin et le 12 juin 2024. La réparation du pont sera réalisée fin juin début juillet. Certaines bordures de caniveaux seront également reprises. Une communication sera faite aux habitants.

⇒ M le maire indique que l'orage du dimanche 12 mai a entraîné des coulées de boues, rue du Val, Côte de St Leu et Boucagny. Les terrains agricoles en amont qui n'étaient pas encore implantés ont causés ces coulées de boues, et également l'obstruassions de certains fossés et déversoirs.

Olivier CAURETTE a eu des retours de certains habitants qui se plaignent du manque de nettoyage de la voirie rue du Val suite à cet orage.

Patrick SARAZIN signale que Julien SARAZIN a nettoyé la boue et les cailloux rue du Val avec ses propres équipements.

M le maire indique que les employés municipaux sont intervenus pour débloquer la situation et qu'une entreprise de nettoyage va intervenir en plus le 24 mai.

Olivier CAURETTE demande si la communauté de commune ne pourra pas financer en partie le nettoyage des routes. Vu qu'ils ont maintenant la compétence ruissellement.

Claire CHATEAUZEL souligne qu'il faudrait étudier l'origine du problème. Et indique qu'il faut déterminer si l'origine du ruissellement est urbain ou extra urbain.

Olivier CAURETTE demande la marche à suivre si la situation se reproduisait

M le maire indique qu'il faudrait contacter la CCVVS afin de déterminer la procédure à suivre entre la commune, la CCVVS et le département.

⇒ M le maire indique que le SMBVA à participer en réouvrant des sorties et a fait parvenir un courrier de demande d'acquisition de parcelles prévues pour les travaux de bassins de rétention d'eau. Nous souhaitons organiser une réunion en juin avec les exploitants et les propriétaires pour les informer de l'importance de cette action.

La commune prend en charge les frais de bornage du géomètre. Pour l'instant un propriétaire ne voulait pas céder son terrain.

Les achats et bourrages sont à la charge de la commune et subventionnable par le PNR.

⇒ Corinne MICHAUD a commandé des plantes pour fleurir le village à la « Serre François », elle souhaite avoir de l'aide pour la mise en pot. Alexia LUNEL se propose de l'aider.

⇒ Patrick SARAZIN demande si la route du lavoir sera fermée et quand afin de créer le caniveau de ruissellement. M le maire l'informe qu'il en a discuté avec Christian PAUL et l'entreprise et que les travaux sont partagé entre le syndicat et la commune et qu'ils seront faits entre le 27 mai et le 5 juin..

⇒ Corinne MICHAUD interroge m le Maire sur la disparition des oies sauvages sur le domaine de Villarceaux. M le maire indique avoir reçu un courrier de la préfecture indiquant qu'à la demande de la Conservatrice du domaine de Villarceaux, le lieutenant de louveterie M Patrice VANAKER et ses suppléants, M Christophe DE MAGNITOT et M Ludovic SULLIAN et la société de chasse FICIF, ont été autorisé à tuer les oies bernaches et les ragondins, considérés comme nuisibles. Les fientes des oies sont considérées comme polluantes et les ragondins dégradent les berges.

Un courrier sera envoyé à la Région pour demander des explications.

⇒ Patrick SARAZIN s'interroge sur l'avancement des travaux au cimetière. Corinne MICHAUD indique que les intempéries ont empêchées le roulage d'engins et que l'entreprise n'a pas encore repris les travaux.

⇒ Alexia LUNEL souhaite que la mairie passe commande de vitres anti UV pour les panneaux d'affichage car les informations ne sont pas lisibles. Alexia se propose de se charger des consultations.

⇒ Alexia LUNEL indique que la fenêtre du presbytère était ouverte. M le maire lui signale qu'elle est maintenant fermée.

⇒ Alexia LUNEL souhaite qu'une réunion soit organisée en juin pour présenter le spectacle du PIVO en septembre.

⇒ Olivier CAURETTE en tant que Président de la Boussole, remercie au nom de l'association, la commune pour l'obtention de la subvention.

⇒ Michael ROLLOIS remercie Alexia sur la qualité du travail de recherche, et le discours du 8 mai et la gravure sur le monument des aviateurs.

M le maire informe les conseillers que M Gilbert Sarazin a des informations sur cette histoire, une habitante ayant vu le crash a immédiatement écrit une lettre pour relater cet événement et il a également une information sur la dégradation et la nouvelle inauguration des années 80.

⇒ Alexia LUNEL remercie Cloé, la fille de Sophie FOYART, licenciée en histoire qui l'a aidé dans le démarrage de ses recherches.

⇒ Michael ROLLOIS indique que les mails envoyés n'obtiennent pas forcément de réponse ou une réponse est envoyé à l'expéditeur et non à l'ensemble des expéditeurs.

Date du prochain conseil : 5 juillet 2024 à 20h

Fin de séance à 23h47

PH LEMOINE
 